

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	9
Absents	3
Exclus	0

Délibération N°2025-07-06

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, M. Moulières Jérémie, Mme Roques Fanny , Mme, M. Monteillet Hugues, M. Petraud Maxime, M. Goutte Maxime, M. Cocallemen Eric.

Absents excusés : Madame Cristol Céline (procuration à M.Moulières), Mme Giordano, Mme Odicino

Monsieur Goutte Maxime a été nommé secrétaire.

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1311-2 et suivants (ou L. 5211-10 pour les EPCI),
- le Code de l'énergie,
- le Code général de la propriété des personnes publiques,
- l'avis d'appel à manifestation d'intérêt publié le 07/11/2025 sur les panneaux d'affichage de la mairie, site internet de la commune.
- le rapport d'analyse des candidatures présenté aux membres du conseil,

Considérant

- que la collectivité est propriétaire du terrain situé AM126, dit « plateau de la gare »,
- que ce site présente des caractéristiques favorables à l'implantation d'une installation de production d'énergie photovoltaïque au sol,
- que cette opération s'inscrit dans les objectifs de transition énergétique et de valorisation du patrimoine communal,
- que l'appel à manifestation d'intérêt a permis de recueillir 2 candidatures,
- qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition présentée par la société apexenergies, dont le siège social est situé 889 rue de la Vieille Poste 34000 Montpellier, a été jugée la plus avantageuse au regard des critères définis dans l'AMI,
- que le projet prévoit la conclusion d'un **bail emphytéotique administratif** d'une durée de 30 ans, moyennant une redevance annuelle de 7200 €/MWC et une indemnité d'immobilisation de 20 000€ à la promesse de bail,

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19/12/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
le 19/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

**Monsieur Goutte ne participe pas au vote.
Le conseil municipal à 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DECIDE

Article 1 :

De retenir la société Apexenergies pour la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque au sol sur le plateau de la gare.

Article 2 :

D'approuver le principe de la conclusion d'un **bail emphytéotique administratif** portant sur le terrain situé AM 126, pour une durée de 30 ans, en vue de l'implantation et de l'exploitation de panneaux photovoltaïques.

Article 3 :

D'autoriser **Monsieur le Maire** à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 :

De préciser que les frais liés à l'acte et à l'ensemble des démarches administratives seront à la charge du preneur, sauf dispositions contraires prévues au bail.

Article 5 :

De dire que les crédits et recettes correspondants seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Maxime GOUTTE

